



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 313

**fixant la liste des organismes habilités à dispenser
la formation des représentants du personnel des comités sociaux et économiques
en matière économique**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

VU le code du travail et notamment ses articles L. 2315-17 et R. 2315-8 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

VU le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin à compter du 3 février 2020 ;

VU l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales ;

Directe Grand Est

<http://grand-est.directe.gouv.fr>

6 rue Gustave Adolphe Hirn - 67085 STRASBOURG

VU l'arrêté interministériel du 18 avril 2019 nommant Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/208 du 18 avril 2020 fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques en matière économique ;

VU la consultation et l'avis du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle du 25 juin 2020 ;

CONSIDERANT que le programme présenté par les organismes CAP CONSEILS ALSACE PICHON / CAPI CONSULT RHIN, CAULIER Marie Formations, ACKWARE et Daniel EUSTACHE / DE CONSULTANT FORMATIONS, et que les éléments transmis par lesdits organismes permettent d'apprécier la compétence des personnes appelées à dispenser la formation aux membres des comités sociaux et économiques en matière économique ;

SUR PROPOSITION de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La liste des organismes habilités à dispenser la formation des représentants du personnel aux comités sociaux et économique en matière économique, telle que fixée par l'arrêté n°2020/208 du 18 avril 2020, est modifiée par la mise à jour des organismes habilités à dispenser la formation des représentants du personnel des comités sociaux et économiques en matière économique suivants :

- CAP CONSEILS ALSACE PICHON / CAPI CONSULT RHIN – 3 rue des cigognes – Aéroport 2 – 67960 ENTZHEIM ;
- CAULIER Marie Formations – 10 rue des Vosges – 67230 HUTTENHEIM ;
- ACKWARE – 39 avenue Hoche – bâtiment B – 51100 REIMS ;
- Daniel EUSTACHE / DE CONSULTANT FORMATIONS – 10 rue des prés – 67120 DUTTLENHEIM.

ARTICLE 2 :

La liste complète des organismes agréés dans la région Grand Est pour dispenser la formation aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques en matière économique est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les organismes agréés remettront à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, avant le 30 mars de chaque année, un compte rendu de leurs activités de l'année écoulée au titre de la formation dispensée aux représentants du personnel aux comités sociaux et économiques en matière économique. Le non-respect de l'obligation de transmission du compte rendu peut entraîner le retrait de l'agrément.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2020/208 du 18 avril 2020 fixant la liste des organismes agréés pour dispenser la formation aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques en matière économique.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 11 AOUT 2020

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 2020-

**LISTE DES ORGANISMES AGREES EN REGION GRAND EST POUR DISPENSER
LA FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CSE
FORMATION ECONOMIQUE**

	Organisme de formation	ADRESSE	
08	ALTERNANCE CONSEIL FORMATION (ACF)	22 rue d'Alsace	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
51	ACKWARE	39 avenue Hoche – bâtiment B	51100 REIMS
51	ASSOCIATION POUR COMITE D'ENTREPRISE ET SYNDICAT D'ASSISTANCE ET DE FORMATION (ACESAF)	9 rue Marcel Dassault – BP 50	51432 TINQUEUX Cedex
51	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	68 boulevard Lundy – BP 62746	51062 REIMS Cedex
54	BT EST	Site Eiffel – 88 boulevard de la Moselle	54340 POMPEY
54	CCN YLC / CAPI CONSULT	3 rue du Coteau	54180 HEILLECOURT
54	COEF CONTINU	43 avenue Foch	54000 NANCY
54	ECSEL	11 impasse Antoine et Edmond de Becquerel	54425 PULNOY
55	PREVENT EST	5 rue des Pruniers	55000 LONGEVILLE EN BARROIS
57	AFOREST	16 quai Paul Wiltzer – BP 70188	57005 METZ Cedex 01
57	3E CONSULTANTS	1 avenue Foch – BP 90448	57008 METZ Cedex 1
57	BS CONSEIL	4 rue Saint Clément	57670 INSMING
57	CEFOMA	17 rue des Charpentiers ZAC Sébastopol	57070 METZ
57	CTB FORMATION	29 rue de Sarre	57070 METZ
57	UCFE (UHLEN CONSEIL FORMATION ENVIRONNEMENT)	ZI de l'Europe	57500 SAINT AVOLD
67	ACF2	16 rue Simonis	67100 STRASBOURG
67	André Philippe BELTZUNG	17 rue Principale	67210 BERNARDSWILLER
67	CAP CONSEILS ALSACE PICHON / CAPI CONSULT RHIN	3 rue des cigognes – aéroport 2	67960 ENTZHEIM
67	CAULIER Marie Formations	10 rue des Vosges	67230 HUTTENHEIM
67	CCI CAMPUS ALSACE	234 avenue de Colmar –	67021 STRASBOURG Cedex 1

		BP 40267	
67	CIFAL	3 rue Sédillot	67000 STRASBOURG
67	Daniel EUSTACHE / DE CONSULTANT FORMATIONS	10 rue des près	67120 DUTTLENHEIM
67	Eric MASCARO / JEM CONSULTING	8 rue de Molsheim	67280 URMATT
67	RESPONCE PROTECTION JURIDIQUE	20 avenue du Neuhof	67100 STRASBOURG
68	CEZAM Grand Est	7 rue Alfred Angel	68100 MULHOUSE
88	CCI VOSGES	10 rue Claude Gelée – BP 41071	88051 EPINAL Cedex